



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019**

**RÉSOLUTION n°2019 – 19**

**Marché relatif à la couverture du régime frais de santé obligatoire  
des salariés de l'Office national des forêts**

- Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 17 octobre 2019 ;
- Sur le rapport du Directeur général et après en avoir débattu ;

**Le Conseil d'administration,**

Autorise le Directeur général à signer le marché avec la société :

- ADREA MUTUELLE (groupe AESIO)

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET